



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 88-2020 – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – MAISON DE VÉTÉRAN

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Ce règlement a été approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 17 mars 2021 (CE21 0425).

Ce règlement a obtenu le certificat de conformité de l'agglomération de Montréal le 23 mars 2021.

Ce règlement entre en vigueur le 23 mars 2021 conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 31 MARS 2021

Roch Sergerie, avocat et OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 88-2020 – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – MAISON DE VÉTÉRAN

Je, soussigné, Roch Sergerie, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 31 mars 2021 du journal *l’Avenir de l’Est* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 31 MARS 2021.

Roch Sergerie, avocat et OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier